



AVIS DE COURSE

CRITERIUM DES PLANS D'EAU INTERIEUR N°2

12 juin 2022

Plan d'eau de la grande prairie Saint Yrieix sur Charente

Club de voile Angoulême

1. REGLES

La régate sera régie par :

- Les RIR
- Le présent avis de course
- La fiche course

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes OPTIMIST, INTERSERIE DÉRIVEUR.
- 2.2 Les concurrents doivent présenter à l'inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition »
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : 12 juin 2022 de 10 h à 12 h
- 4.2 Date, heure et lieu du briefing : 12 juin 2022 à 12 h 30 au club de voile
- 4.3 Heure du premier signal d'avertissement : 13 h

5. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1 er 1 point, 2 ème 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Si plus de 3 courses sont courues, le plus mauvais score sera retiré du classement.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).